



# AUTOUR DE L'ÉCOLE

2021-2022

Le guide des services périscolaires de la Ville de Riorges



La municipalité fait le choix depuis de nombreuses années de proposer des services périscolaires gratuits ou avec une tarification sociale. C'est aussi avec la volonté de permettre aux enfants de découvrir des activités sportives ou culturelles, qui participent à leur épanouissement, que nous mettons en place chaque année des programmes d'activités Tempo après la classe.

Ce guide vous présente les différents services proposés par la Ville de Riorges, au sein des quatre groupes scolaires de la commune.

- La garderie, accueille gratuitement les enfants de maternelle et d'élémentaire, dont les deux parents travaillent, le matin avant et après la classe et le soir après la classe.

- La restauration scolaire accueille le midi les enfants à partir de 3 ans. Une tarification sociale est appliquée, suivant les ressources et un tarif à 1 euros le repas est instauré pour les foyers les plus modestes.

- Les études surveillées sont gratuites et sont ouvertes à tous les élèves d'élémentaire.

- Enfin, chaque soir après la classe, les élèves d'élémentaire ont la possibilité de participer aux activités Tempo. Sport, ateliers créatifs, jeux, un nouveau programme d'animations est édité chaque trimestre. L'adhésion annuelle est aussi calculée selon les revenus.

Cette année encore, une attention particulière sera portée à l'entretien et à la rénovation des locaux qui accueillent les élèves. Les programmes de travaux sont élaborés en concertation avec le personnel enseignant et tout est mis en œuvre pour que l'enseignement se déroule dans les meilleures conditions.

J'espère que cette nouvelle année scolaire sera plus sereine que les deux précédentes et je souhaite aux enfants, aux familles et aux équipes une belle rentrée!

**NATHALIE TISSIER-MICHAUD**  
**ADJOINTE EN CHARGE DE LA VIE SCOLAIRE**

## SOMMAIRE

**P.3**

Une journée à l'école

.....

**P.4**

Avant et après la classe

.....

**P.7**

Les encadrants

.....

**P.8**

Comment s'inscrire ?

.....

**P.10**

Le Conseil municipal  
enfants

.....

**P.11**

En dehors de l'école

.....

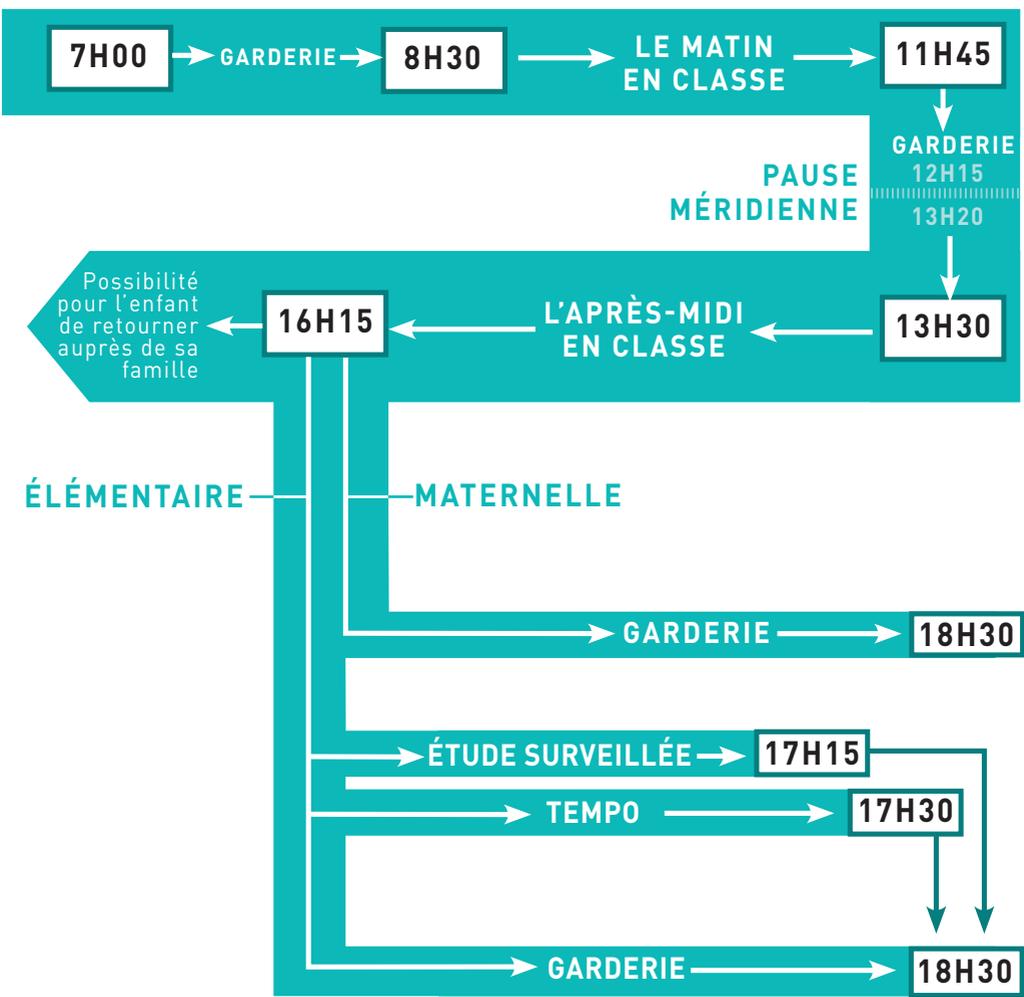
**P.12**

Les numéros utiles

Édité par la Ville de Riorges  
Directeur de publication : Jean-Luc Chervin  
Coordination générale, rédaction, maquette  
et photographies : Service Communication  
Impression : Imprimerie Decombat



# UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



La classe se tient le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.





# AVANT ET APRÈS LA CLASSE

La municipalité met à disposition des familles différents services périscolaires pour accompagner l'enfant tout au long de la journée.



**LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR**

## La garderie

Avant et après la classe, les enfants scolarisés en maternelle comme en élémentaire ont la possibilité d'être accueillis en garderie.

Ce service gratuit est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent (sur attestation de l'employeur avec horaires de travail des deux parents), ou ponctuellement pour les parents qui ont des contraintes d'emploi du temps particulières. *Dérogation possible jusqu'à 17h30 si un frère ou une soeur est en activité Tempo. Se renseigner auprès du service Enseignement.*

Les horaires  
d'accueil  
de la garderie

**Le matin :**  
7h-8h20  
11h45-12h15

**L'après-midi :**  
13h15-13h20  
16h15-18h30

## En cas de non-inscription

Une amende forfaitaire de 10€ par jour sera appliquée après deux avertissements écrits au responsable légal qui continue néanmoins à laisser un enfant en garderie alors qu'il n'est pas inscrit à ce service.

## En cas de retard du parent qui vient chercher son enfant

À chaque situation de retard constatée, une amende forfaitaire de 10€ sera appliquée par tranche de quinze minutes de dépassement.



## Comment s'inscrire ?

*L'inscription se fait pour l'année scolaire*

**Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Périscolaire > Inscrire
- > Activité > Garderie

Vous pourrez ainsi demander l'inscription de vos enfants à la garderie.

- > Enregistrer



## LE MIDI

### La restauration

Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant, et notamment d'un self pour les élèves d'élémentaire. Tout au long de l'année, des produits bio et des repas à thème sont servis. Des animations sont aussi proposées telles qu'une crêpe party ou un repas foodtruck. Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants à partir de 3 ans (selon la situation familiale et professionnelle des parents, pour les plus jeunes). La tarification est fixée en fonction des revenus et des charges de la famille (tarifs détaillés à consulter sur le Portail Famille).

### Comment s'inscrire ?

**Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

> Inscrire les enfants à de nouvelles activités  
> Choisissez > Périscolaire Activités > Restauration scolaire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la restauration scolaire (jours définis pour toute l'année scolaire).  
> Enregistrer

**Il est possible d'annuler ou de réserver un repas jusqu'à 3h du matin le jour même, depuis le Portail Famille (onglet planning).**

## LE SOIR / ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT

### L'étude surveillée

À 16h15, des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, rémunérés par la Ville de Riorges, encadrent les enfants des écoles élémentaires, en salle de classe jusqu'à 17h15. Ce service est gratuit.

### Comment s'inscrire ? L'inscription se fait auprès des enseignants en début d'année.

Dans le cadre du projet éducatif de territoire de la Ville de Riorges, une charte a été établie à partir d'une réflexion partagée entre enseignants, représentants de parents et d'élèves (Conseil Municipal Enfants), responsables et animateurs d'accueils de loisirs, élus et services municipaux.

L'inscription de l'enfant dans les écoles, services périscolaires et centres de loisirs de la commune entraîne l'acceptation de cette charte par la famille.

*(Charte affichée au sein des établissements mentionnés et disponible sur [riorges.fr](http://riorges.fr))*

# APRÈS LA CLASSE

## LE SOIR / ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT

### Tempo

(dispositif d'accueil de loisirs mis en place par la municipalité)

**DE 16H15 À 17H30**

Avec Tempo, chaque soir, dans chaque école, les enfants ont la possibilité de participer à différentes activités jusqu'à 17h30 : sport, éducation artistique, jeux, parcours thématiques... L'adhésion se fait à l'année (5€, 10€, ou 20€, selon le quotient familial - 20€ pour les non-Riorgeois), pour une participation illimitée aux activités.

L'année est divisée en trois périodes. Un nouveau programme d'activités est défini pour chaque période.

### Comment s'inscrire ?

Une première inscription en mairie est nécessaire pour bénéficier du service à l'année.

**Rendez-vous ensuite sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Centre de Loisirs
- > Inscrire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à Tempo pour la période à venir.

- > Enregistrer

### Consultez le programme d'activités en ligne

Rendez-vous sur la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents.



### PÉRIODE 1

De la rentrée de septembre aux vacances de Noël

*Inscriptions à partir de juillet*



### PÉRIODE 2

De la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Printemps

*Inscriptions à partir de novembre*



### PÉRIODE 3

De la rentrée des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

*Inscriptions à partir de mars*



# QUI SONT LES ENCADRANTS ?

À l'école, il y a l'enseignant ou l'enseignante, mais aussi d'autres personnes pour encadrer l'enfant tout au long de sa journée et qui font partie du personnel municipal.

## Les ATSEM

Dans les classes maternelles, prioritairement en petite et moyenne section, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

En dehors du temps scolaire, ces agents s'occupent de l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants.

## Les agents de garderie

Ils accueillent les enfants en garderie (matin, midi et soir). Ils sont chargés de l'encadrement des élèves et mettent en place des activités ludiques.

## Les animateurs

Dans le cadre des activités Tempo, ils interviennent dans les écoles de la ville et proposent des activités selon leurs compétences spécifiques. Ils animent aussi régulièrement la pause méridienne.

Retrouvez le trombinoscope des animateurs sur le Portail Famille et n'hésitez pas à venir les rencontrer en fin de séance !



# COMMENT S'INSCRIRE ?

**L'ensemble des inscriptions aux services se fait en ligne, grâce au Portail Famille. Il est accessible depuis la page d'accueil du site internet [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr) ou directement à l'adresse suivante : [portail-famille.riorges.fr](http://portail-famille.riorges.fr)**

En ligne, sur le Portail Famille, il est possible d'inscrire son enfant :

- À la garderie,
- Au restaurant scolaire,
- Aux activités Tempo.

L'inscription à l'étude se fait directement auprès de l'enseignant.

## **Il permet aussi...**

- De réserver ou d'annuler les repas,
- De consulter ses factures,
- De payer en ligne de façon totalement sécurisée,\*
- De contacter facilement par mail le service Enseignement,
- De rester informé des actualités de l'école de son enfant (menus, animations..).

Avant d'utiliser le Portail Famille **pour la première fois, vous devez préalablement demander l'ouverture de votre compte personnel** au service Enseignement, en mairie. Gagnez du temps en remplissant en amont le dossier d'inscription, disponible en téléchargement sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).

## **Consultez le mode d'emploi du Portail Famille**

**Retrouvez toutes les explications depuis la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents.**

- Pour une première utilisation :
  - > Cliquer sur «Guide de création d'un compte»
- Pour une sélection des activités :
  - > Cliquer sur «Guide de saisie des activités»

\* Il vous est également possible d'effectuer vos paiements, au moyen de chèques ou d'espèces, en mairie auprès du service Enseignement.

## Si vous possédez déjà un compte

Vous pouvez renouveler l'inscription de votre enfant à la garderie ou au restaurant scolaire en ligne, après envoi des pièces justificatives par mail au service Enseignement.

En ce qui concerne Tempo, vous devez préalablement vous rendre en mairie pour déposer vos pièces justificatives, même si votre enfant était déjà inscrit l'an dernier, et régler l'adhésion annuelle (5€, 10€ ou 20€ selon vos ressources, 20€ pour les non-Riorgois).

Vous pourrez ensuite sélectionner les activités de votre enfant depuis le Portail Famille.

L'inscription aux études se fait à la rentrée auprès des enseignants.

## Vous n'avez jamais utilisé le Portail Famille ?

Rendez-vous en mairie, au service Enseignement pour créer votre compte Portail Famille, muni des différents justificatifs (voir liste ci-dessous).

## Vous n'avez pas internet ?

Toutes les démarches peuvent être réalisées en mairie, auprès du service Enseignement : inscriptions, sélection des activités, paiement des repas...

## Les justificatifs

- **Pour toute inscription** : dossier d'inscription (disponible sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr)), livret de famille, justificatif de domicile (dernière facture d'électricité ou de téléphone), attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant.
- **Pour les garderies** : certificat de l'employeur précisant les horaires de travail pour chacun des deux parents.
- **Pour Tempo et les restaurants scolaires** : attestation de quotient familial CAF (ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable), fiche de renseignement et fiche sanitaire (disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr)).

Pour toute information  
[service.enseignement@riorges.fr](mailto:service.enseignement@riorges.fr)

04 77 23 62 69

Hôtel de Ville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



# LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

**Grâce au Conseil Municipal Enfants, les élèves deviennent partie prenante de la vie démocratique locale.**

20 élèves de CM1 et CM2, issus des quatre écoles riorgeises, ont été élus en 2020 pour deux ans.

Les jeunes élus définissent eux-mêmes les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et les projets qu'ils porteront. Leur mandat leur permet par ailleurs de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie. Ils se réunissent deux fois par mois pour travailler sur leurs projets.

## De nouveaux projets pour l'année 2021/2022

Les jeunes conseillers ont répertorié au sein de leur école, les projets que souhaitent voir émerger leurs camarades. Parmi les premières idées qui se sont présentées, on retrouve par exemple des actions en faveur des sans-abris, l'organisation de rencontres avec les personnes âgées, des actions contre le harcèlement ou encore l'installation de poubelles de tri.

## Quelques exemples de réalisations

Voici quelques réalisations menées par le Conseil Municipal Enfants depuis sa création en 2016 : réalisation d'un guide sur la sécurité aux abords des écoles, organisation d'opérations de ramassage des déchets dans la ville, participation au Téléthon, organisation de collectes au profit des Resto du Cœur, des Amis des Enfants du Monde, choix d'une structure de jeux inclusive au parc Dolto...



Prochaines élections du Conseil Municipal Enfants : octobre 2022.

# ET EN DEHORS DE L'ÉCOLE...

## Pendant les vacances

### LE CENTRE SOCIAL

À chaque période de vacances scolaires, le centre social propose un programme d'activités pour les enfants, dès 3 ans.

1 place Jean Cocteau,  
42153 Riorges  
04 77 72 31 25

### PASS'SPORT+

Chaque été, la Ville de Riorges, associée aux Villes de Roanne, Le Coteau, Commelle-Vernay et Mably, organise des mini-stages de découverte sportive ou culturelle. De nombreuses disciplines sont proposées aux enfants de 8 à 16 ans.

Inscriptions en ligne sur le portail Icitoyen et en mairie, au début du mois de juin.

## Le mercredi, avec Loisiriorges

Les enfants sont accueillis le mercredi par le centre social (de 3 ans au CE1) ou par le Comité Roannais de Vacances (du CE1 au CM2), avec possibilité de déjeuner. Les enfants de CE1 ont le choix entre les deux structures.

Des navettes sont prévues entre le centre social et l'école Fontquentin où siège le Comité Roannais de Vacances.

### De 3 ans au CE1 :

Centre social,  
1 place Jean Cocteau, Riorges  
04 77 72 31 25

### Du CE1 au CM2 :

Comité Roannais de Vacances,  
6 rue de Bourgogne, Roanne  
04 77 23 67 00

## Pratiquer une activité

Pensez aux associations riorgeoises ! Riorges est riche de près de soixante associations. Consultez l'annuaire des associations sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).

## AIDES AUX VACANCES ET À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Afin de favoriser l'accès des enfants aux centres de vacances et aux centres de loisirs à la journée, mais aussi les départs en vacances en famille, le CCAS (centre communal d'action sociale) attribue une aide aux familles domiciliées sur la commune, en fonction du quotient familial. Il peut aussi apporter une participation aux classes transplantées.

Une aide pour l'enseignement musical est aussi attribuée selon le quotient familial.

Plus de  
renseignements  
auprès du CCAS :

04 77 23 60 95

## Les écoles

### GRUPE SCOLAIRE DE BEAUCUEIL

École maternelle | 04 77 70 17 26  
École élémentaire | 04 77 71 64 20  
Garderie maternelle | 04 77 70 17 26  
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 45

### GRUPE SCOLAIRE DU BOURG

École maternelle | 04 77 67 08 19  
École élémentaire | 04 77 71 00 70  
Garderie | 04 77 72 29 64

### GRUPE SCOLAIRE DU PONTET

École maternelle | 04 77 70 10 47  
École élémentaire | 04 77 71 66 75  
Garderie maternelle | 04 77 70 10 47  
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 57

### GRUPE SCOLAIRE DES SABLES

École maternelle | 04 77 71 73 74  
École élémentaire | 04 77 68 08 31  
Garderie maternelle | 04 77 71 73 74  
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 38

## Utile

### CENTRE SOCIAL

04 77 72 31 25  
centsocriorges@orange.fr

### COMITÉ ROANNAIS DE VACANCES

04 77 23 67 00  
secretariat@crv-loisirs.fr

### RELAIS ASSISTANTES-MATERNELLES

04 77 23 91 76  
ram.riorges@roannais-agglomeration.fr

## Les services municipaux

### SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69  
service.enseignement@riorges.fr

### SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24  
Responsable Tempo : 04 77 23 62 50  
service.jeunesse@riorges.fr

### SERVICE SOCIAL

04 77 23 60 95  
ccas@riorges.fr

### ACCUEIL MAIRIE

04 77 23 62 62  
mairie@riorges.fr

**COMPTE PORTAIL FAMILLE**  
**PORTAIL-FAMILLE.RIORGES.FR**

IDENTIFIANT :

.....

MOT DE PASSE :

.....

**TOUTES LES RÉPONSES**  
**À VOS QUESTIONS**  
**SONT SUR WWW.RIORGES.FR !**